

**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 17 août 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00843**

**Dossier Régie : R-4018-2017**

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 14 août 2018 (A-0038) dans le cadre du dossier mentionné en objet, nous vous transmettons les renseignements suivants.

**Temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve**

Énergir déposera sous peu, au plus tard en début d'audience, un affidavit attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Énergir n'envisage pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Par ailleurs, les sujets suivants seront abordés par les panels ci-après décrits. Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « Temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Énergir n'envisage pas effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants.

<b>Panels</b>	<b>Sujets</b>	<b>Pièces</b>	<b>Témoins</b>	<b>Temps requis</b>
Panel 1	Mot d'ouverture (Faits saillants)	GM-G, Doc. 1	<b>Sophie Brochu</b> Présidente et chef de la direction	30 min
Panel 2	Approvisionnements gaziers	GM-H, Doc. 1 et 3 à 8	<b>Vincent Regnault</b> Directeur, Transport et approvisionnement gazier	

Panel	Sujets	Pièces	Témoins	Temps requis
			<p><b>Jean-Sébastien Huet</b> Chef de service, Planification et affaires contractuelles</p> <p><b>Marc-Antoine Bellavance</b> Chef de service, Stratégie marketing</p> <p><b>Isabelle Lemay</b> Chef de service, Réglementation, coûts et conditions de service</p> <p><b>Jean-François Tremblay</b> Conseiller stratégique, Réglementation</p>	
Panel 3	Marge excédentaire en transport	GM-H, Doc. 2 GM-Q, Doc. 13	<p><b>Josée Duhaime</b> Directrice, Ventes grandes entreprises</p> <p><b>Isabelle Lemay</b> Chef de service, Réglementation, coûts et conditions de service</p> <p><b>Jean-Sébastien Huet</b> Chef de service, Planification et affaires contractuelles</p>	
Panel 4	<p>Processus de consultation réglementaire (« PCR »)</p> <p><i>Conditions de service et Tarif</i> (« CST »)</p> <p>Tarif de réception</p> <p>Prix de l'équilibrage</p>	GM-G, Doc. 3 GM-R, Doc. 1 et 2 GM-Q, Doc. 1, 4, 11, 15 et 16	<p><b>Paulo Cerqueira</b> Directeur, Services à la clientèle</p> <p><b>Isabelle Lemay</b> Chef de service, Réglementation, coûts et conditions de service</p> <p><b>Caroline Dallaire</b> Chef de service, Réglementation hors-Québec, GNR et tarification</p> <p><b>Catherine Simard</b> Conseillère principale, Réglementation et tarification</p>	15 min (PCR et CST)

Panels	Sujets	Pièces	Témoins	Temps requis
Panel 5	<p>Dépenses d'exploitation</p> <p>Mise à jour des coûts marginaux de prestation de services long terme</p> <p>Traitement des coûts liés aux projets informatiques infonuagiques</p>	<p>GM-N, Doc. 11</p> <p>GM-N, Doc. 25</p> <p>GM-L, Doc. 9</p>	<p><b>Michel Vachon</b> Directeur, Comptabilité réglementaire</p> <p><b>Martine Bisailon</b> Chef de service, Comptabilité réglementaire</p> <p><b>Isabelle Lemay</b> Chef de service, Réglementation, coûts et conditions de service</p>	
Panel 6	<p>Développement des ventes et CASEP</p>	<p>GM-I, Doc. 1 à 3</p> <p>GM-J, Doc. 1</p>	<p><b>Marc-Antoine Bellavance</b> Chef de service, Stratégie marketing</p> <p><b>Marc-André Goyette</b> Chef de service, Réglementation, développement et innovation</p>	

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Énergir est à finaliser les *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins ci-haut mentionnés et verra à les déposer au dossier de la Régie dès que disponibles.

Par ailleurs, comme mentionné à sa lettre datée du 7 août 2018 (B-0246), Énergir profitera également de l'occasion pour déposer la mise à jour de la pièce portant sur le calcul du coût en capital prospectif pour l'année 2018-2019 (GM-M, Document 7) conformément au *Guide de dépôt* (page 10, point 34) et à la décision D-2018-061 (paragr. 80).

### Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **1 période de 15 minutes** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins de la FCEI.

### Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **60 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

**Moyens préliminaires**

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas